

Ressources Humaines

Réf. : SH / SA / FC / CG

**PROCÈS VERBAL DE LA FORMATION SPECIALISEE
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DU 17 OCTOBRE 2023**

Étaient présents :

- **REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR TITULAIRES :**

Monsieur Stéphane HABLOT, Maire

Monsieur Sylvain THIRIET, Adjoint au Maire

Monsieur Christophe GOUTEUX, Directeur Général des Services

Monsieur Stéphan APPARU, Directeur des Ressources Humaines

- **SUPLÉANTS :**

Monsieur Nicolas DI-SCIULLO, Directeur des finances

Madame Isabelle THIRION, Directrice du pôle Aménagement et Économie

- **REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES :**

Monsieur Christophe NOEL, CFDT

Madame Rosario DUVERGER, CFDT

Madame Christine GEORGEL, FA-FPT

- **SUPLÉANTS :**

Madame Marlène HENRY, CFDT

Madame Christelle LALLEMAND CLAUD, CFDT

- **MEMBRE DE DROIT :**

Madame Hélène MIGEOT, Référente Santé et Sécurité au Travail

- **INVITÉS :**

Monsieur François CRUSSARD, Responsable Adjoint coordonnateur des ressources humaines

Madame Clémentine GALASSI, Assistante de Direction

Madame Clara ARY, stagiaire RH

Monsieur Rémi RUBAN, chargé de projet CVC

Monsieur Fabien ROCHE, Responsable du service Propreté des Locaux

Madame Camille PUGET FABRE, chargée d'inspection en santé et sécurité au travail (CDG54)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14H37.

I) Approbation du procès-verbal de la Formation Spécialisée du 23/05/2023

La CFDT demande que soit modifié le point sur la localisation des registres de santé et sécurité pour préciser que des registres seront déployés dans toutes les écoles (et pas seulement dans certaines).

La CFDT avait demandé communication de divers documents lors de la FS du 23 mai (notamment le bilan du dispositif des bouchons d'oreille).

Le responsable adjoint coordonnateur des ressources humaines indique que les documents demandés ont été transmis par mail en juin dernier.

La Référente Santé et Sécurité au Travail ajoute que la refonte des registres santé et sécurité est en cours.

Concernant les assistants de prévention, la FAFPT estime nécessaire de relancer une campagne d'information et de mobilisation (et pas uniquement sur intranet).

Les membres de la Formation Spécialisée approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

II) Introduction du chargé d'inspection en santé et sécurité au travail

Mme PUGET FABRE présente ses missions de chargée d'inspection en santé et sécurité au travail (CISST) et la méthodologie qui sera appliquée à Vandœuvre.

La CFDT demande communication de cette présentation.

En réponse à la CFDT, la CISST précise :

- que les représentants syndicaux ne seront pas systématiquement associés aux visites dans les services ; le CISST étant autonome et indépendant,
- que les visites seront demandées par le CISST suite à l'état des lieux réalisé en amont.

III) Registre Santé et Sécurité

La Référente Santé et Sécurité au Travail présente les 6 fiches renseignées dans le registre depuis le dernier CST :

- CCAS / un usager agressif lors d'une demande de rendez-vous (2 fiches) : la police municipale a été prévenue lors de l'incident et avant le rendez-vous fixé. L'accompagnement a finalement été suspendu suite à un nouveau comportement agressif et le placement en soins de l'individu.
 - Gardes parcs / 2 fiches relatives à des menaces de mort et un accident du travail lié : les agents ont bénéficié de l'accompagnement du psychologue du travail et ont été reçus par le Maire, le responsable de la police municipale, le DRH et la référente SST.
- Par ailleurs, il est envisagé de modifier la convention liant la commune à l'occupante de la buvette pour éviter toute nouvelle altercation.

- 1 fiche remplie suite au report d'une déclaration effectuée par erreur en juillet sur le registre des risques graves et imminents : l'agent a été reçu par le psychologue du travail.

Le document unique a été mis à jour en conséquence (risques psychosociaux) et sa présentation est à l'ordre du jour de la réunion.

- 1 fiche remplie par un agent ayant subi des remarques de la part d'un collègue (non concerné) au sujet d'un conflit avec son responsable : l'agent en cause a été reçu par sa hiérarchie.

IV) Présentation du Document Unique et du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT)

La Référente Santé et Sécurité au Travail présente le document unique et les actions du PAPRIPACT. La mise à jour du document unique est réalisée à 50 % et sera finalisée pour 2024. L'évaluation a été menée à partir d'une phase préparatoire de recensement d'informations (effectifs, formations, accidents...) ayant permis de lister et de coter les risques (gravité, fréquence, maîtrise) et d'établir les mesures de prévention correspondantes.

La CFDT estime que le nombre d'agents et le retard pris justifieraient un deuxième poste de référent prévention santé et sécurité.

L'Adjoint au Personnel souligne le travail remarquable déjà réalisé.

Le Directeur des Ressources Humaines ajoute qu'une aide non négligeable pourrait être apportée à la Référente Santé et Sécurité au Travail si un véritable réseau d'assistants de prévention se déployait au sein des services.

Les membres de la Formation Spécialisée approuvent ce point à l'unanimité.

V) Présentation d'un dispositif d'accueil d'un animal domestique au CTM

Le responsable Adjoint coordonnateur des ressources humaines présente le dispositif d'accueil d'un animal domestique qui a été mis en place de manière expérimentale au CTM, 1 fois par semaine, sur demande d'un agent, avec l'accord du responsable et de l'ensemble des collègues du lieu concerné.

Des études ont démontré que la présence de l'animal peut renforcer le bien-être de l'agent et son engagement professionnel. Les retours sont unanimement positifs dans les collectivités où ce dispositif a été mis en place et cela participe à l'attractivité de l'employeur / du service concerné.

L'expérimentation a été suspendue à la demande des représentants du personnel.

La CFDT insiste fortement sur le fait que la Formation Spécialisée aurait dû être consultée en amont, notamment pour définir les modalités de mise en œuvre (catégories d'animaux, risques sanitaires, allergies, renouvellement du recueil des consentements pour suivre les mouvements de personnel ou l'accueil de stagiaires...)

Elle s'interroge sur les modalités de recueil du consentement des collègues concernés (certains s'étant possiblement sentis « forcés » de consentir) et sur l'inégalité de traitement induite entre les agents par ce nouveau dispositif.

Les représentants de l'employeur précisent que l'expérimentation s'est décidée dans l'intérêt d'un agent, à sa demande et suite à l'accord unanime des collègues concernés. La Formation Spécialisée aurait pu être informée mais il ne s'agit pas là d'un danger grave et imminent nécessitant une séance extraordinaire ou un formalisme strict.

Après débat, les membres de la Formation Spécialisée approuvent le réexamen de ce dispositif.

VI) A la demande de la CFDT : qualité de l'air dans le parking souterrain de l'hôtel de ville

Le chargé de projet CVC indique que le parking souterrain de l'hôtel de ville dispose d'un système de ventilation qui se déclenche automatiquement en fonction des détecteurs de fumées et gaz et qui peut également être déclenché manuellement en cas de désagréments (odeurs ou autres).

Des analyses d'air pourraient être envisagées mais ne sont pas obligatoires.

Le Directeur des Ressources Humaines ajoute que les parkings ne sont que des lieux de circulation : le temps d'exposition est donc très limité.

La CFDT s'interroge sur la qualité de l'air au service reprographie étant donné l'usage des locaux (papier, encres...)

Le Directeur des Ressources Humaines confirme qu'aucune nuisance potentielle n'est à signaler (ce qui a été récemment vérifié auprès de l'équipementier).

VII) A la demande de la CFDT : bilan et modalités d'organisation des visites médicales

La Référente Santé et Sécurité au Travail rappelle que les visites médicales sont organisées tous les 2 ans (auprès d'un infirmier) ou tous les ans en cas de problème ou pour suivi particulier.

En réponse à la CFDT, elle précise que les visites « de reprise » avec le médecin du travail sont considérées comme des visites à part entière, compte-tenu de la difficulté à avoir des rendez-vous (pénurie de médecin du travail).

Le service des ressources humaines veille à remettre à jour la base de données du centre de gestion pour rattraper les retards éventuels et a informatisé le suivi en interne des visites médicales.

Les agents peuvent néanmoins solliciter la référente si besoin de vérification.

VIII) A la demande de la CFDT : nettoyage des sols de la mairie

La CFDT s'interroge sur le marché d'entretien car il semblerait que les sols soient moins nettoyés qu'auparavant.

Le Responsable du service Propreté des Locaux n'a reçu aucune plainte et précise qu'un contrôle des prestations est effectué 2 fois par mois. Il rappelle qu'un cahier de liaison, permettant de signaler les éventuels problèmes ou manquements, est disponible à l'accueil de la mairie.

IX) A la demande de la CFDT : rappel du droit à la déconnexion

La CFDT signale que certains agents sont régulièrement sollicités par la direction ou par leurs collègues durant leurs congés ou temps de repos.

Le Directeur des Ressources Humaines répond qu'un rappel peut être fait aux services.

Il ajoute néanmoins que cela interroge sur l'organisation des services : avant un départ en congés, il convient de transmettre les informations et consignes nécessaires à la continuité du service.

Le Directeur Général des Services ajoute qu'un dispositif d'astreinte est en place, permettant de répondre aux urgences éventuelles.

X) A la demande de FAFPT : restitution des résultats du questionnaire sur le bien-être au travail

La FAFPT a souhaité présenter les résultats de son questionnaire sur le bien-être qui a reçu 129 réponses.

Les représentants de l'employeur auraient souhaité disposer du document en amont. S'agissant d'un questionnaire syndical, ils craignent que ce dernier manque d'objectivité et rappellent notamment :

- que la collectivité connaît actuellement de nombreuses arrivées et peu de départ,
- qu'elle a revalorisé récemment l'ensemble des régimes indemnitaires,
- que le maire a décidé de verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents.

Le Maire suggère la réalisation d'une nouvelle enquête sur le bien-être au travail, par le Centre de Gestion, avec une méthode scientifique d'analyse.

La CFDT remercie le Maire, les élus et l'administration pour la décision de versement de la prime exceptionnelle aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H20.

LE PRÉSIDENT
Stéphane HABLOT
Maire

LE SECRÉTAIRE de la FS du CST
Christophe NOEL



Stephane HABLOT
2023.11.08 17:13:21 +0100
Ref:20231106_105317_1-5-O
Signature numérique
le Maire

Stéphane HABLOT



